

FONCIERE EURIS

Société anonyme au capital de 149.648.910 euros
Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
702 023 508 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 7 JUIN 2007

Compte rendu

- 29 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui s'est réunie le 7 juin 2007 à la Résidence Maxim's 42, avenue Gabriel, 75008 Paris, détenant 9 287 298 actions sur les 9 719 640 actions ayant le droit de vote.
- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes de l'exercice 2006 ainsi que le dividende de 3 euros par action ont été approuvés.

L'Assemblée Générale a autorisé l'achat par la société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale a en outre :

- délégué au conseil d'administration la compétence, pour une durée de 26 mois, d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de primes ou de bénéfices,
- délégué au conseil d'administration la compétence, pour une durée de 26 mois, d'émettre, avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société ou d'actions existantes ou à des titres de créances, avec faculté, en cas d'émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription, de fixer par dérogation et dans la limite de 10 % du capital social par an, un prix d'émission égal au prix moyen pondéré de l'action au cours des dix dernières séances de bourse, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 %,
- autorisé le conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission dans la limite de 15 % de l'émission initiale en cas de demandes de souscriptions excédentaires,
- délégué au conseil d'administration la compétence, pour une durée de 26 mois, d'émettre des valeurs mobilières en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par Foncière Euris,
- autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues au profit des salariés,

- autorisé le conseil d'administration à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de la société et des sociétés du groupe.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a modifié les articles 40, 41 et 44 des statuts de la société afin de les harmoniser avec le décret du n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 portant réforme du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales et concernant :

- la convocation des assemblées générales par l'insertion d'un avis de réunion au BALO dont le délai est porté de 30 à 35 jours au moins avant l'assemblée,
- la justification de la qualité d'actionnaire qui est maintenant subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au 3^{ème} jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure avec délivrance d'une attestation de participation pour les actionnaires au porteur,
- la possibilité pour les actionnaires de participer et de voter par des moyens de visioconférence ou de télécommunication et transmettant au moins la voix des participants,
- l'exercice du droit de vote par les actionnaires par des moyens électroniques de communication sur un site créé par la société exclusivement consacré à cette fin.

Résultat des votes

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

PREMIERE RESOLUTION : *Approbation des comptes annuels de la société*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

DEUXIEME RESOLUTION : *Approbation des comptes consolidés*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

TROISIEME RESOLUTION : *Affectation du résultat de la société*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

QUATRIEME RESOLUTION : *Virement du poste « autres réserves » au poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres »*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

CINQUIEME RESOLUTION : *Conventions de l'article L.225-38 du code de commerce*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 97,70% voix pour et 2,30% voix contre.

SIXIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Pierre FERAUD*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

SEPTIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Jean-Claude BOURDAIS)*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

HUITIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Bernard FRAIGNEAU)*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

NEUVIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Jean-Marie GRISARD).*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

DIXIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (GROUPE EURIS)*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

ONZIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (EURIS)*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

DOUZIEME RESOLUTION : *Nomination d'un nouvel administrateur (Nicolas BILLAUD)*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

TREIZIEME RESOLUTION : *Nomination d'un nouvel administrateur (Jean-Michel DUHAMEL)*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

QUATORZIEME RESOLUTION : *Fixation du montant global annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

QUINZIEME RESOLUTION : *Autorisation d'achat et de vente par la société de ses propres actions*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 95,35 % voix pour et 4,65% voix contre.

SEIZIEME RESOLUTION : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

II - De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

DIX-SEPTIEME RESOLUTION : *Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de primes ou de bénéfices*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

DIX-HUITIEME RESOLUTION : *Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou toutes autres valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances, avec en cas d'attribution d'actions nouvelles maintien du droit préférentiel de souscription*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION : Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou toutes autres valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances, avec en cas d'attribution d'actions nouvelles suppression du droit préférentiel de souscription

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 95,35 % voix pour et 4,65% voix contre.

VINGTIEME RESOLUTION : Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'assemblée, en vertu de l'article L.225-136 du code de commerce

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 95,35 % voix pour et 4,65 % voix contre.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION : Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale en cas de demandes excédentaires dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 97,64 % voix pour et 2,36 % voix contre.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION : Plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION : Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par la société Foncière Euris sur les titres d'une autre société

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION : Autorisation d'augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues au profit des salariés

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 97,64 % voix pour et 2,36 % voix contre.

VINGT-CINQUIEME : Autorisation au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 97,64 % voix pour et 2,36 % voix contre.

VINGT-SIXIEME RESOLUTION : Autorisation au conseil d'administration de consentir des options d'achat d'actions

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 95,35 % voix pour et 4,65 % voix contre.

VINGT-SEPTIEME RESOLUTION : Mise en harmonie des statuts avec les dispositions du code de commerce résultant du décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

VINGT-HUITIEME RESOLUTION : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.